



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

## heure d'été et heure d'hiver

Question écrite n° 41766

### Texte de la question

M. André Aschieri appelle l'attention de Mme la secrétaire d'Etat à la santé et à l'action sociale sur les questions posées par le changement d'heure. De nombreuses personnes font part de leurs difficultés d'acclimatation à une nouvelle heure deux fois par an. Le rapport « Summer Time » de Research voor Beleid remis à la direction générale des transports en juin 1999 indique que « strictement parlant, la décision d'avoir ou non l'heure d'été appartient aux pays membres ». Or, cette conclusion est contradictoire avec le fait que la commission et le Conseil européen se sont opposés au principe de subsidiarité en la matière en 1997. C'est pourquoi, compte tenu du contexte européen, il souhaite connaître les intentions du Gouvernement sur la question du changement d'heure.

### Texte de la réponse

Depuis la mise en place de l'heure d'été en France dans le cadre d'une harmonisation des dispositions européennes, la possibilité d'un retentissement de cette modification de l'heure sur la santé des individus, et en particulier sur leur comportement, a été évoquée. Toutefois, les travaux réalisés par de nombreux chronobiologistes, tant français qu'étrangers, n'ont pas pour l'instant mis en évidence de conséquences mesurables sur la santé des populations. Il apparaît qu'un décalage est sans effet décelable, en particulier chez les adultes, lorsqu'il ne dépasse pas deux heures et que seul un décalage horaire d'au moins cinq heures peut modifier réellement la structure temporelle de l'organisme. L'académie nationale de médecine s'est exprimée sur ce point en février 1990 : elle a estimé qu'il n'y avait pas d'arguments cliniques ou biologiques permettant d'affirmer qu'un décalage d'une heure puisse perturber directement la santé physique et morale des enfants et des adultes. Le conseil des Communautés européennes a adopté à la majorité le 14 avril 1997 une position commune concernant les dispositions relatives à l'heure d'été, la France ayant voté contre. Cette position fixe au niveau communautaire jusqu'à l'année 2001 les dates de changement d'heure qui s'imposent donc à nous jusqu'à cette date.

### Données clés

**Auteur :** [M. André Aschieri](#)

**Circonscription :** Alpes-Maritimes (9<sup>e</sup> circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 41766

**Rubrique :** Heure légale

**Ministère interrogé :** santé et action sociale

**Ministère attributaire :** santé et handicapés

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 14 février 2000, page 988

**Réponse publiée le :** 3 avril 2000, page 2236